



- PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - DU 15 DECEMBRE 2025 -

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Etude préalable à l'aménagement du Centre Bourg : Diagnostic et enjeux- Phase 1 : Présentation par le bureau d'étude COhUe,

Madame Raphaëlle LAFORGE de l'agence COhUe est venue présenter aux membres du Conseil Municipal, la Phase 1 de l'étude préalable : présentation d'1 heure faite aux élus.

Cette première phase permet d'établir un état des lieux complet (urbanisme, mobilités, commerces, patrimoine, espaces publics, stationnement, paysage, environnement, usages...), d'identifier les forces et faiblesses du centre-bourg, d'analyser les attentes et besoins des habitants, commerçants et usagers, de définir les enjeux prioritaires pour les phases ultérieures (scénarios d'aménagement, pré programmation et plan guide), et de garantir la cohérence du futur projet avec les documents de planification (PLUIH, etc.). Considérant que la validation de cette phase est indispensable pour engager la Phase 2 « Scénarios d'aménagement », après en avoir délibéré, le Conseil municipal, valide la Phase 1 « Diagnostic et Enjeux » de l'étude préalable à l'aménagement du centre-bourg (1 abstention).

Désignation de l'architecte pour la réhabilitation du commerce situé Place de l'Eglise,

Vu la volonté de la commune de préserver et de revitaliser son tissu commercial local ;

Vu la nécessité d'engager des travaux de réhabilitation du dernier commerce de la commune situé place de l'Eglise,

Considérant qu'il convient de retenir un architecte afin d'assurer la conception, le suivi et la réalisation des travaux de réhabilitation du commerce ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de retenir l'architecte David PRIGENT basé à Landivisiau pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du dernier commerce de la commune.

Convention territoriale globale 2026-2030 entre la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du Territoire

Dans le cadre d'une démarche nationale, la CAF organise ses interventions auprès des collectivités locales en développant une démarche fondée sur le partenariat et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Ce partenariat se formalise à notre échelle par la signature d'une nouvelle convention territoriale globale (CTG), sur une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, associant la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du territoire.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention territoriale globale telle que définie avec la Caf et les autres collectivités partenaires.

Questions diverses.

La distribution des colis de Noël se fera le Samedi 20 décembre aux aînés de 80 ans et +.

Les vœux de la Municipalité sont fixés au Vendredi 09 janvier 2026 à 18h au Pouldu.